

date de publication, le 9 juillet 2026

Nanterre, le 03 juillet 2026

Arrêté n° 2026-DAJA- 121

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3 alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 0526-758 du 17 juin 2026 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2026-DAJA- 078 du 03 juillet 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2026-DAJA- 114 du 03 juillet 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint ;

- A R R Ê T E -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2026-DAJA- 114 du 03 juillet 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, est complété ainsi qu'il suit :

Directrice de projets solidarités et responsable de la cellule veille juridique et contentieux

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, et de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, délégation de signature est accordée à **Madame Ann-Gaëlle Werner-Bernard**, Directrice de projets solidarités, responsable de la cellule veille juridique et contentieux, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 90 000 euros hors taxes, les documents suivants :

**Nous contacter**Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92**www.hauts-de-seine.fr**Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260703-2026-DAJA-121-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026**Nous rendre visite**

57, rue des Longues Raies - 92000 Nanterre

1. Personnel

- décisions concernant les congés annuels, les RTT et autres autorisations d'absences (à l'exception des congés bonifiés).

2. Budget

- a) engagements des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget départemental ;
- b) liquidations des états, mémoires, factures et tous documents relatifs aux opérations de dépenses effectuées sur le budget départemental ;
- c) liquidations des recettes figurant au budget départemental ;
- d) certificats administratifs.

3. Marchés, Contrats et Conventions

- a) engagements juridiques des marchés, contrats et conventions dont le montant est inférieur à 90 000 € hors taxes, ainsi que les actes relatifs à leur passation, leur gestion et leur exécution, à l'exclusion de l'avenant, de la décision ou de tout acte entraînant une augmentation du montant initial du marché ou de sa durée ;
- b) actes relatifs au contrôle de l'exécution et à l'évaluation des marchés, contrats et des conventions avec les différents prestataires et partenaires du Département.

4. Représentation juridique de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Département des Hauts-de-Seine (MDPH)

- a) écritures en demande et en défense en représentation de la MDPH dans le cadre des contentieux auxquels elle est partie devant les juridictions civiles et administratives ;
- b) pouvoirs de représentation aux audiences devant les juridictions civiles et administratives.

5. Prestations d'aide sociale légales et facultatives

- a) écritures en demande et en défense dans le cadre du contentieux de l'obligation alimentaire ;
- b) pouvoirs de représentation aux audiences devant les juridictions civiles.

6. Revenu de solidarité active

- a) écritures en demande et en défense dans le cadre du contentieux pénal ;
- b) pouvoirs de représentation aux audiences devant les juridictions pénales.

7. Droits d'accès au dossier social ou médico-social

- actes relatifs aux droits d'accès au dossier social ou médico-social par l'usager concernant les décisions individuelles ou contrats individuels d'attribution, de révision, d'ajournement ou de refus des prestations sociales ou médico-sociales.

8. Contrôle et lutte contre la fraude

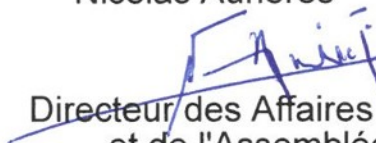
- actes relatifs aux contrôles de mises en œuvres et d'utilisation des prestations en matière d'aide sociale légale et facultative relevant du Département.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.


Georges Siffredi

Pour ampliation

Nicolas Aurières


Directeur des Affaires juridiques
et de l'Assemblée

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260703-2026-DAJA-121-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026